

# COMMUNE DE FRONCLES

\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

Le 19 juin deux mille vingt, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

### Présents :

M. Patrice VOIRIN, Mmes Céline AMAR, Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Céline DELALAIN, Joséphine JAUVAIN, Isabelle PELTIER, Estelle PIERRE, Jessica REINE, Chantal VAUTHIERS, MM. Maurice ANDRIOT, Romain CAMINADE, René GUERDER, Serge HENRY, Pascal JACQUIER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Alexandre ZIMMERMANN

Secrétaire : Mme Annick CATTANI

### RÉSUMÉ

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

#### 1) Approbation des comptes de gestion du budget principal, du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement

Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal, du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement pour l'exercice 2019. En effet, ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

#### 2) Approbation du compte administratif 2019 du budget principal, des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement

Le Maire devant se retirer en vue de l'approbation des comptes administratifs 2019, la présidence est confiée à Monsieur Luc NOIROT, Adjoint en charge des finances.

Les comptes administratifs enregistrent toutes les opérations effectivement réalisées en dépenses (mandats) et en recettes (titres) au cours de l'exercice 2019.

A l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent les compte administratifs 2019 du budget principal, des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement comme suit :

#### Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 133 738.47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 271 407.87
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	137 669.40
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	439 768.33
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	<b>577 437.73</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	291 088.59
RECETTES D'INVESTISSEMENT	518 716.85
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	227 628.26

RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	- 219 790.07
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019	<b>7 838.19</b>
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2019	<b>585 275.92</b>

**Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 749.67
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	245 563.73
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	43 814.06
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	240 346.27
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	<b>284 160.33</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 797.72
RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 157.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	359.28
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	117 872.30
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	<b>118 231.58</b>
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2019	<b>402 391.91</b>

**Budget annexe du lotissement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 142,29
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	17 986,39
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	<b>23 128,68</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	70 449,63
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	<b>70 449,63</b>
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2019	<b>93 578,31</b>

### **3) Affectation des résultats au budget principal**

Les comptes administratifs du budget principal et du budget du service de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil Municipal pour l'année 2019 selon les éléments suivants :

#### **Budget principal**

##### **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : 137 669,40 €

Résultat de fonctionnement N-1 (2018) : 439 768,33 €

Résultat global de fonctionnement au 31/12/2019 : **577 437,73 €**

##### **Section d'investissement :**

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : 227 628,26 €

Résultat d'investissement N-1 (2018) : - 219 790,07 €

Résultat global d'investissement au 31/12/2019 (001) : **7 838,19 €**

##### **Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement : 199 852,00 €

Recettes d'investissement : 83 725,00 €

Résultat de l'exercice 2018 : - **116 127,00 €**

#### **Budget annexe du service de l'eau et assainissement**

##### **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : 43 814,06 €

Résultat de fonctionnement N-1 (2018) : 240 346,27 €

Résultat global de fonctionnement au 31/12/2019 : **284 160,33 €**

##### **Section d'investissement :**

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : 359,28 €

Résultat d'investissement N-1 (2018) : 117 872,30 €

Résultat global d'investissement au 31/12/2019 (001) : **118 231,58 €**

Le transfert des compétences "Eau" et "Assainissement collectif" au 1er janvier 2020 donne lieu à la clôture du budget annexe de l'eau et l'assainissement avec intégration des résultats 2019 dans le budget principal de la commune.

#### **Résultats agrégés affectés au budget principal**

##### **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : 181 483,46 €

Résultat de fonctionnement N-1 (2018) : 680 114,60 €

Résultat global de fonctionnement au 31/12/2019 : **861 598,06 €**

##### **Section d'investissement :**

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : 227 987,54 €

Résultat d'investissement N-1 (2018) : -101 917,77 €

Résultat global d'investissement au 31/12/2019 (001) : **126 069,77 €**

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'affecter au budget principal 2020 :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 soit 861 598,06 € en recettes de fonctionnement au 002
- le résultat d'investissement de l'exercice 2019 soit 126 069,77 € en recettes d'investissement au 001.

## Résultats du budget annexe du lotissement

### Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : 5 142,29 €

Résultat de fonctionnement N-1 (2018) : 17 986,39 €

Résultat global de fonctionnement au 31/12/2019 : **23 128,68 €**

Il est proposé d'affecter au budget 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 soit **23 128,68 €** en recettes de fonctionnement au 002.

### Section d'investissement :

Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : - €

Résultat d'investissement N-1 (2018) : 70 449,63 €

Résultat global d'investissement au 31/12/2019 (001) : **70 449,63 €**

Il est proposé d'affecter au budget 2020 le résultat d'investissement de l'exercice 2019 soit **70 449,63 €** en recettes d'investissement au 001.

Les conseillers municipaux décident d'approuver à l'unanimité, l'affectation des résultats 2019 au budget annexe du lotissement 2020 selon les éléments ci-dessus.

## 4) Approbation des budgets primitifs 2020

La commission des finances a proposé lors de sa réunion du 15 juillet 2020 les budgets primitifs du budget principal et des budgets Prestation de service et du lotissement selon les équilibres suivants :

### Budget principal :

- ❖ Section de fonctionnement équilibrée à 2.093.700,06 €
- ❖ Section d'investissement équilibrée à 682.687,00 €

### Budget Prestation de service :

- ❖ Section de fonctionnement équilibrée à 165.250,00 €
- ❖ Section d'investissement équilibrée à 28.000 €

### Budget annexe du lotissement :

- ❖ Section de fonctionnement en suréquilibre de 24.876,51 € (264.335,88 € en dépenses et 289.212,39 € en recettes)
- ❖ Section d'investissement en suréquilibre de 68.443,80 € (240.841,71 € en dépenses et 309.285,51 € en recettes)

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes Prestation de service et du lotissement pour l'année 2020.

## 5) Subventions aux associations

La Commission des Finances a proposé lors de sa réunion du 15 juillet 2020 l'attribution des subventions en faveur des associations locales pour l'année 2020 pour un montant total de 19 000 €. Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, l'attribution des subventions pour chaque association.

## **6) Transfert des excédents du service Eau potable et assainissement collectif**

Le cadre juridique confère à la communauté d'agglomération les compétences « Eau » et « Assainissement collectif » en lieu et place des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le transfert de ces compétences a donné lieu à la clôture des budgets annexes communaux avec intégration des résultats 2019 dans le budget principal de la commune.

S'agissant de Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), l'eau et l'assainissement sont des services soumis au principe de l'équilibre financier (art. L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT) qui nécessite l'individualisation des dépenses et des recettes au sein d'un budget spécifique ainsi que leur financement par les seules redevances ou prix de vente acquittés par les usagers.

La communauté d'agglomération étant organisatrice des services au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible de transférer en tout ou partie les excédents de ces services suivant délibération concordante de la commune et de la Communauté.

Ces excédents constitués au fil des années par une gestion rigoureuse de ces deux compétences sont issus des redevances acquittées par les usagers pour permettre l'équilibre du fonctionnement du service public ainsi qu'en prévision de travaux futurs.

Vu les articles L1321 et L2224 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Chaumont ;

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2019 du budget du budget annexe eau et assainissement ;

Considérant l'intérêt de transférer les excédents au budget concerné de l'Agglomération de Chaumont qui exerce désormais les compétences, afin de garantir la poursuite du niveau des services dans le respect des usagers ;

Considérant que les excédents transférés seront affectés comptablement au sein de l'agglomération au financement des futurs investissements et du fonctionnement des services de la commune uniquement ;

Résultat total :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	250 000,00
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	110 000,00

Le Conseil municipal,

- Adopte le principe de transfert des excédents du service Eau et Assainissement à la Communauté d'agglomération de Chaumont conformément au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chaumont au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Décide de transférer à la Communauté d'agglomération les montants d'excédents suivants :

### Service Eau :

Fonctionnement : 20 000 €

Investissement : 10 000 €

### Service Assainissement Collectif :

Fonctionnement : 230 000 €

Investissement : 100 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## **7) Commission Communale des Impôts Directs**

Dans les communes de moins de 2 000 h, la Commission Communale des Impôts Directs est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants et du Maire, Président de droit (ou de l'Adjoint délégué).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), pour être élu au sein de la commission il faut :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et jouir de ses droits civils
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La CCID est désignée par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de 24 contribuables proposée par le Conseil Municipal (issus ou non du conseil municipal).

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes **respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation ou à la cotisation foncière des entreprises** soient équitablement représentées.

Il est proposé à l'assemblée la liste de noms suivante :

- BONNECUELLE Hervé
- BURTÉ Serge
- KUHNER Gilbert
- HOEN Serge
- LECLERC Guy
- VAUTHIERS Bernard
- VOURDON Raymond
- TROCHAIN Alain
- VOILLEMONT Michel
- WYSOCKI Annie
- KOEL Jean-Pierre
- POE Michel
- NOIROT Catherine
- LANCERON Joël
- CAMUS Philippe
- KUHNER Monique
- DURNE Nicolas
- LEJOUR Eric
- CAMINADE Romain
- SCHMITT Pascal
- POINSARD Jean-Pierre
- JACQUIER Pascal
- JAUVAIN Stéphane
- AMAR BONDOUX Céline

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs.

## **8) Tarifs de l'Ecole Intercommunale de musique et de théâtre**

Sur proposition de la commission paritaire du service commun qui s'est réunie le 2 juillet dernier, il est demandé à l'assemblée de maintenir les tarifs actuels de l'école intercommunale de musique et de théâtre pour l'année 2020-2021. (cf. tarifs de l'EIMT)

M. le Maire rappelle que la commission paritaire est composée de 3 membres de Bologne, de 3 membres de Froncles et du Président de la CLECT.

Il est précisé que l'école fonctionne bien et rayonne bien au-delà des frontières de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

Mme Joséphine JAUVAIN interroge le Maire sur la différence des tarifs conséquente entre les enfants et les adultes. M. le Maire répond que les tarifs ont été réfléchis depuis la création de l'école avec des tarifs plus attractifs pour les enfants afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020-2021.

## **9) Désignation du représentant du Maire au bureau de l'association foncière de Vignory-Buxières les Froncles et Vouécourt**

Le Maire ne souhaitant pas être membre de droit pour siéger au bureau de l'association foncière de Vignory – Buxières les Froncles et Vouécourt, il convient de désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux unanimes décident de désigner M. Romain CAMINADE en qualité de membre de droit de l'association foncière de Vignory – Buxières les Froncles et Vouécourt en remplacement du Maire.

## **10) Contrat avec prestataire informatique**

La commune a signé en août 2011 un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG qu'elle a déjà renouvelé en 2014 et 2017.

Ces logiciels permettent la gestion de la comptabilité, de l'état civil, du service de l'eau et de l'assainissement, des délibérations et arrêtés, du camping...

Ce contrat est arrivé à échéance et il y a lieu de signer un nouveau contrat d'utilisation et de maintenance des logiciels pour une durée d'un an reconductible deux fois.

L'engagement financier représente :

- pour la cession du droit d'utilisation : 4 230 € HT par an
  - pour la maintenance et la formation : 470 € HT par an
- soit un total de 4 700 € HT par an.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer ce nouveau contrat avec la société SEGILOG.

## **EXERCICE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire fait part des ventes survenues sur la commune pour lesquelles il n'y a pas eu exercice du droit de préemption urbain.

**Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 15.**

Le Maire,

Patrice VOIRIN

